

Numéro 4 – 30 novembre 2022

Des Patriotes

## **Artiste** recherché Couverture de votre planificateur

Le Syndicat de Champlain fait appel à ses membres pour illustrer la page couverture du prochain planificateur.

Nous attendons vos créations, peu importe leur format. Soyez imaginatifs, il n'y a ni sujet ni thème imposé.

Vous avez jusqu'au vendredi 16 décembre à 16 h pour nous faire parvenir, par courriel, une photographie de bonne qualité de l'œuvre que vous souhaitez proposer pour l'édition 2023-2024 du planificateur. Écrivez à Jessica Carrière à l'adresse: jcarriere@syndicatdechamplain.com.

Le conseil d'administration fera un choix, lors de sa séance en décembre prochain, parmi les œuvres qui lui auront été soumises. Ce concours s'adresse uniquement aux membres du Syndicat de Champlain chaque artiste peut présenter un maximum de cinq œuvres.

## La guignolée des femmes

En raison des importants travaux de rénovation dans nos locaux, nous ne ferons pas la collecte de denrées au profit des d'hébergement pour centres femmes cette année.

Nous vous invitons à la place à faire un don monétaire.

Pour donner au Carrefour pour Elle de Longueuil, rendezvous sur leur site Internet à www.fondationcarrefourpourelle. org/donnez/. Plusieurs moyens y sont suggérés pour faire un don, incluant un paiement en ligne. Merci de votre générosité, merci pour elles!

## La période hivernale arrive... qu'en est-il des congés pour intempérie et des congés des Fêtes?

Il est possible que l'employeur décide de • Lendemain de Noel; fermer un ou des établissements ou bien • Veille du jour de l'An; des services lorsque survient une intempérie. Cette décision est habituellement prise tôt le matin et un avis est rapidement • Lendemain du jour de l'An. diffusé sur la page d'accueil du site Internet du CSSP ainsi que sur sa page Facebook.

ne doit être pénalisé de la décision de l'employeur d'avoir fermé un établissement. Ainsi, la rémunération qui était prévue sera période de deux semaines consécutives de maintenue. Toutefois, la personne qui doit congés chômés pendant les Fêtes. se présenter au travail malgré la fermeture À qui cela s'adresse-t-il? de son établissement reçoit à titre de compensation, en plus de son traitement régulier, une rémunération supplémentaire équivalente au minimum à trois (3) heures rémunérées à son taux horaire simple ou bien équivalente aux heures effectivement travaillées à son taux majoré de 50 %, soit • Salariés la plus avantageuse des deux formules.

Il est à noter qu'aucun avis n'est émis sur le site Internet du CSSP et les médias sociaux dans le cas où les établissements demeurent ouverts.

## Serai-je rémunéré pendant le congé des

La convention prévoit des jours chômés et fériés pendant les fêtes, plus précisé-

- Veille de Noël;
- Jour de Noël;

- Jour de l'An;

Le nombre de jours de congés chômés et payés est augmenté de quatre (4) jours En pareille circonstance, aucun employé pour permettre une période de dix (10) jours de congés chômés et payés consécutifs. Autrement dit, il y a une

- Salariés réguliers travaillant 15 heures ou plus par semaine
- Salariés temporaires « plus de 6 mois » ET travaillant 15 heures ou plus par semaine
- temporaires « moins 6 mois » (à la condition qu'ils aient travaillés au moins 10 jours avant l'occurrence des jours fériés.)

Ceux et celles qui reçoivent du 11 % ne seront pas rémunérés puisque ce pourcentage leur est versé pour compenser, entre autres, ces avantages sociaux.

En cas d'irrégularité, nous vous invitons à communiquer avec votre conseillère en relations de travail, Caroline Trudeau ou Julie Larochelle au 450-462-2581 ou à ctrudeau@syndicatdechamplain.com ilarochelle@syndicatdechamplain.com.

En résumé		
Statut	15 heures et plus	Moins de 15 heures
Salarié régulier et à l'essai	Congés fériés payés	Reçoit 11 % sur chaque paie pour en tenir lieu
Salarié temporaire « <b>plus</b> de 6 mois »	Congés fériés payés	Reçoit 11 % sur chaque paie pour en tenir lieu
Salarié temporaire « <b>moins</b> de 6 mois »	Congés fériés payés s'il a travaillé 10 jours consécutifs avant l'occurrence du jour férié.  Dans le cas contraire, seul Noël et le jour de l'An seront indemnisés au 1/20 conformément à la <i>Loi sur les normes du travail</i> .	
Surveillant d'élèves (chapitre 10) travaillant moins de 15 heures par semaine	Non applicable	Reçoit 11 % sur chaque paie pour en tenir lieu

## Ma description de tâche et toute autre tâche connexe...

collègue?»

avis, il ne saurait être question que les tâches connexes décou- d'emplois. lent d'une autre classe d'emplois.

### Compliquée, ma description de tâches?

Disons, tout d'abord, qu'il est du ressort exclusif de l'emau comblement de ses postes. En ce sens, il a des obligations, classe d'emplois donnée. mais nous avons aussi des droits.

classe d'emplois ne convient pas ou ne convient plus aux tâches que nous exécutons.

L'attribution d'une classe d'emplois prévue au Plan de classi-<u>fication\*</u> est basée sur la « nature du travail » et sur les « attributions caractéristiques », dont l'exercice est exigé du salarié de façon principale et habituelle, en tenant compte du exercer à l'occasion de l'exécution de ses tâches, de même que de la complexité et la responsabilité qui s'y rattachent.

### Que devons-nous comprendre de ces notions?

#### – Nature du travail

d'activités et à son niveau de responsabilité et d'autorité. La les résultats finals, dextérité manuelle, etc. » jurisprudence en matière de classification affirme que c'est la nature du travail qui doit servir de guide pour décider de l'accès à une classe d'emplois.

## — Attributions caractéristiques

Cette partie présente une description de la nature du travail nécessaires à une saine interprétation et parfois, à titre que vous exécutez.

Il n'est pas rare d'entendre des membres nous dire : « Quand d'exemple, on y retrouve des éléments de tâches visant à facilije fais une tâche connexe, suis-je en train de voler la job d'un ter davantage l'identification de la classe d'emplois appropriée.

Il est important de retenir toutefois que cette partie ne cons-Il faut entendre par « tâche connexe », toute tâche qui, titue pas une description exhaustive des tâches de la personne comme les attributions caractéristiques énumérées dans la des-salariée. Ainsi, le fait pour une personne salariée d'accomplir cription d'une classe d'emplois, découle normalement de la occasionnellement une tâche de telle classe d'emplois ne veut nature du travail propre à cette classe d'emplois. À notre pas dire qu'elle ait nécessairement droit au titre de cette classe

C'est l'ensemble des tâches principales et habituelles de la personne salariée qui doit servir de référence dans la détermination de la classe d'emplois appropriée. Il n'est pas nécessaire ployeur de déterminer le contenu d'un emploi et de procéder de faire toutes les tâches caractéristiques pour détenir une

Autrement dit, même s'il n'est pas nécessaire de les faire Voici ce que nous devrions savoir si l'on croit que notre toutes, il est sûrement essentiel que, parmi les tâches que l'on exécute, certaines soient caractéristiques de la classe d'emplois réclamée. Il est aussi essentiel que l'on soit appelé à exécuter ces tâches plus qu'occasionnellement ou accidentellement. Sinon, le sens de l'expression « de façon principale et habituelle » n'y trouverait plus sa portée.

Quant au sens à donner aux mots « de façon principale niveau et du degré d'autonomie et de contrôle que l'on doit et habituelle », l'arbitre Marcel Guilbert s'exprime ainsi : « Le Tribunal est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'exécuter plus de 50 % des tâches d'une classification supérieure pour qu'une personne ait le droit d'être classifiée dans celle-ci. En d'autres termes, pour classifier ou évaluer un emploi, on ne doit pas tenir compte seulement du temps que requiert l'exécution des Suivant les principes d'application exposés en introduction différentes tâches à une allure normale, mais également de la au plan de classification, la rubrique « Nature du travail », qui difficulté relative de celles-ci, habituellement exprimée en accompagne la description de chaque classe, comporte un termes de connaissances, complexité, jugement, initiative, suénoncé général qui situe la personne salariée quant à son aire pervision exercée, communications, effort mental, impact sur

> \*Un arbitre ne saurait décider de la classe d'emplois d'une personne salariée en comparant ses tâches à celles d'un autre employé. La comparaison doit se faire avec celles qui apparaissent au Plan de classification pour la classe d'emplois réclamée.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseillère en relaet de ses principales caractéristiques et comporte des détails tions de travail si vous avez des questions concernant les tâches



Avez-vous visionné nos capsules vidéos Pour les élèves?

L'objectif avec ce projet est de valoriser vos professions tout en éduquant le public général sur les réalités que vous vivez au quotidien et d'ouvrir les yeux à tout le monde sur les maux qui affligent l'éducation et la résilience de son personnel qui surmonte tous les défis POUR LES ÉLÈVES.

Rendez-vous sur le site pourleseleves.ca, bon visionnement!

# Lettre « Affectations année 2022-2023 » Pour le secteur des services directs à l'élève

séances d'affectation de juillet dernier, le apportés. Centre de services scolaire a procédé à l'enaffectation(s) pour l'année scolaire 2022-2023. Malencontreusement, il peut y avoir quelques petites erreurs qui s'y sont glis-

Nous vous suggérons de porter une toutes questions à ce sujet. attention particulière à votre classe d'emplois, votre date d'avancement d'échelon ainsi qu'au nombre d'heures du poste. Si vous pensez qu'il y a une ou des erreurs,

Pour toute personne ayant choisi un nous vous invitions à communiquer avec le poste pour la première fois et pour toutes CSSP immédiatement. Celui-ci enverra à celles qui ont choisi un 2e poste lors des nouveau une lettre avec les correctifs

Si vous êtes une personne salariée tempovoi d'une lettre confirmant votre ou vos raire, que vous détenez un remplacement, vous n'êtes pas censé avoir reçu cette lettre.

> Vous pouvez communiquer avec vos conseillères en relations de travail, soit Julie Larochelle ou Caroline Trudeau pour

> > Guylaine Bachand

## Il est venu le temps des... cours d'école glacées!

envahissent les cours d'école! Vous nous contactez régulière- vous respectiez un certain encadrement. Par exemple, dans le ment à ce sujet. Si la cour n'est pas déglacée ou encore qu'elle cas d'une cour glacée qui semble dangereuse, après avoir fait est tellement « raboteuse » qu'elle semble dangereuse, est-ce les démarches auprès de la direction d'école, les éducatrices en qu'on peut refuser d'y aller? Excellente question!

dangereuse, il faut en faire part à votre supérieur immédiat, nase, notamment. soit la direction d'école. Que vous ayez la charge d'un groupe Un petit mot pour les femmes enceintes d'élèves ou non. La sécurité, c'est l'affaire de tous.

de la santé et sécurité de votre établissement ne reçoit pas les préventif. déclarations remplies en ligne, il serait judicieux de l'informer dent, que vous trouverez au même endroit sur le site Web.

Ensuite, en ce qui concerne le droit de refus, il est possible de vous en prévaloir, dans ces circonstances, en faisant une des questions, contactez-nous! demande de relocalisation pour vous et vos élèves auprès de votre supérieur, la direction d'école.

Rigueur des hivers québécois oblige : la neige et la glace Cependant, il faut que la situation s'y prête vraiment et que service de garde devront prendre en charge leur groupe et se D'abord, en constatant que la cour est glacée et qu'elle parait diriger vers les lieux sécuritaires, dans les classes ou le gym-

Lorsque vous rencontrez votre médecin, précisez-lui que, Pour ce faire, il est possible de remplir un constat de situa- dans le cadre de votre travail, vous travaillez sur une cour tion à risque que vous trouverez sur la sphère du CSSP, en d'école qui peut parfois s'avérer glacée, enneigée ou cliquant sur l'onglet Portail des employés et ensuite sur celui de « raboteuse ». Il pourra, s'il juge que c'est pertinent, en tenir Santé et sécurité. Comme la personne responsable du dossier compte dans son analyse pour une recommandation de retrait

Avant d'en arriver là, nous conviendrons toutes et tous que aussi de vos démarches. Si par malheur, un accident se pro- la meilleure action, c'est la prévention! Dans ce sens, nous duit, il faut en aviser la direction le plus tôt possible et remplir vous encourageons fortement à aborder le sujet en rencontre un formulaire de déclaration d'accident du travail et d'inci- d'équipe pour déterminer votre mode de fonctionnement en période hivernale.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou si vous avez

Guylaine Bachand

## La tournée 2022-2023 du président

En janvier 2023, J'INVITE le président dans mon école!

La pandémie a créé une distance entre nous. Cette tournée sera le moment de construire des ponts, ensemble! Et pour bien vous représenter, quoi de mieux qu'aller à votre rencontre dans votre milieu!

Vous êtes membre du Syndicat de Champlain et souhaitez inviter le président dans votre école? <u>Inscrivez-vous ici</u> en choisissant deux dates pour la

Nous vous confirmerons le moment de la visite à l'avance.

Si la demande est trop importante, nous devrons faire un choix toutes parmi demandes reçues, les écoles sélectionnées recevront confirmation par courriel.



# CHAMPLAIN: ACTEUR DE CHANGEMENT « PROTÉGER NOS ACQUIS, CULTIVER L'AVENIR » **DERNIER RAPPEL!**

plain pointe le bout de son nez et avec lui, également proposer des idées. Plus vous nos orientations. Celles-ci furent rassem- serez nombreux à participer, plus la direcblées sous quatre grandes thématiques :

- 1. Militantisme syndical;
- 2. Relations de travail;
- 3. Santé et sécurité au travail;
- 4. Enjeux sociopolitiques.

Ce sont vous, les membres, qui êtes d'ores et déjà appelés à nous soumettre les priorités du prochain triennat dans une

Le 37<sup>e</sup> Congrès du Syndicat de Cham- consultation. Évidemment, vous pouvez tion que notre organisation prendra sera collée à votre réalité.

> La consultation prend fin le vendredi 2 décembre 2022 à 17h.

Cliquez ici pour participer!

Merci pour votre précieuse et habituelle collaboration!



La meilleure manière de rester informé est de vous abonner à l'infolettre. Ainsi, vous recevrez des nouvelles et des communications propres à votre section!